



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le vendredi 25 septembre 2020

ELECTION A LA PRESIDENCE DU GTP « droits des usagers »

Les membres du Groupe de travail permanent spécialisé dans le domaine des droits des usagers (GTP-DU)¹ du système de santé, ont élu², à la majorité absolue, au premier tour (18 voix « pour » sur 24) :

M. Christian BRUN, Président du GTP-DU de la CNS.

M. Christian BRUN a présidé, pour la 1^{ère} fois, la réunion du Groupe de travail permanent « droits des usagers »³ ce mercredi 23 septembre 2020.

Représentant, à la CNS, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) [Auvergne-Rhône-Alpes](#) qu'il préside, M. BRUN est engagé depuis près de 30 ans pour favoriser la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap et depuis plus de 15 ans pour défendre et faire évoluer les droits des usagers de la santé. Représentant des usagers dans un certain nombre d'instances, dont la CRSA depuis 2010, il y préside la commission spécialisée des droits des usagers (CSDU) depuis 2014.

Au niveau national, M. BRUN est également membre de la Commission santé, bien-être et bientraitance des personnes handicapées du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et Président du Conseil de vigilance de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH Fédération).

En région, M. BRUN est notamment membre du bureau de France assos santé (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil d'orientation de l'Espace de réflexion éthique régional (ERER).

¹ Pour en savoir plus, voir les « [Textes fondateurs](#) » de la CNS.

² Election organisée, par messagerie, par le Secrétariat général de la CNS, du 24 août au 16 septembre 2020 (dont l'appel à candidature)

³ La forme masculine utilisée comme « générique » dans le présent texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Pour rappel, sont membres du GTP-DU de la CNS :

NOM	COLLEGE	ORGANISME
BERNIER Daniel	5	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) - référent santé (T. - désignation CNOSS)
BROUTIN-PIOLOT Catherine	2	UNAFAM (S. - AAC - voir Mme SIMONIN)
BRUN Christian	1	CRSA Auvergne-Rhône-Alpes (T.)
CANARELLI Jean-Pierre	1	CRSA Hauts-de-France (T.)
CHARIOT Marie-Pierre	5	Conférence nationale des présidents de CME de l'hospitalisation privée -but lucratif- (T.)
CLAVERIE Cyrielle	5	Croix-Rouge française (T. – désignation CNCPH)
COHEN Patrick	1	CRSA PACA (T.)
DELAQUAIZE Hélène	2	SOS Hépatites Fédération (S. - AAC - voir M. BODOIGNET)
DELOUIS Stella	3	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) (T.)
FRELAT Yannick	2	Epilepsie-France (S. - AAC - voir Mme BOISDRON-CELLE)
GARIEL Marie-Pierre	2	Union nationale des associations familiales (UNAF) (T. - AAC)
GERBAUD Laurent	4	UCSMF santé universitaire (T.)
HUMBERT Régine	2	UFC-Que CHOISIR (T. - AAC - voir M. FAUCON)
KULAK Claudie	2	Je t'aide (T.)
LATOURE Nathalie	5	Fédération addiction (T. - voir Mme TELLIER)
LIN Odile	1	CRSA Guadeloupe, Saint-Martin et St-Barthélemy (S.)
LOISEL Michel	1	CRSA de Normandie (T.)
MAMBRINI Francis	4	Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (FEIMA) (T. min. santé - Conseil du numérique en santé)
NOËLLEC Béatrice	5	Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) – (T.)
ROUDAUT Sylvie	3	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (ACPA) - (T.)
ROULAND Dominique	5	Union nationale des professionnels de santé (UNPS) (T.)
SIMONIN-BÉNAZET Catherine	2	LIGUE CONTRE LE CANCER (T. -AAC - voir Mme BROUTIN)
SOMMIER Bertrand	5	Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) - (S.)
TELLIER Christine	5	Fédération addiction (S. – voir Mme LATOUR)

La CNS est une instance consultative de démocratie en santé (cf. l'art. L. 1411-3 du Code de la santé publique) qui a pour objet de permettre la concertation sur les questions de santé. Elle réunit une large représentation des parties prenantes du système de santé et de toutes les régions (dont 5 Outre-mer), dont les membres indépendants élisent leur Président et les membres de sa Commission permanente.

Les membres nommé.e.s du GTP-DU, dont la liste est adoptée en assemblée plénière, élisent en leur sein, leur Président.

La diversité de la composition de la CNS se traduit dans ses 5 collèges :

Collège 1	des représentants des territoires et des conférences régionales de la santé et de l'autonomie	22 membres
Collège 2	des représentants des associations d'utilisateurs du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants, et des associations de protection de l'environnement	17 membres
Collège 3	des partenaires sociaux et des acteurs de la protection sociale	17 membres
Collège 4	des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé	16 membres
Collège 5	des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé	24 membres.

La CNS comprend également des membres avec voix consultative, dont des représentants d'institutions publiques et des personnalités qualifiées.

La CNS a, notamment, 3 missions : formuler des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé, organiser des débats publics et élaborer chaque année, un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, élargi au champ médico-social mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social ».

Pour en savoir plus :

- Espace internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/>
- Compte twitter : @cns_sante

Contact presse : Secrétariat général de la Conférence nationale de santé : cns@sante.gouv.fr